

SOLUTIONS À GESTION FISCALE

NOTRE APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT
À GESTION FISCALE



AIDER LES INVESTISSEURS À CONSERVER UNE
PLUS GRANDE PARTIE DE CE QU'ILS GAGNENT

DÉCOUVRIR
L'AVANTAGE
DE LA GESTION
FISCALE
ACTIVE

QU'EST-CE QUE L'INVESTISSEMENT À GESTION FISCALE ?

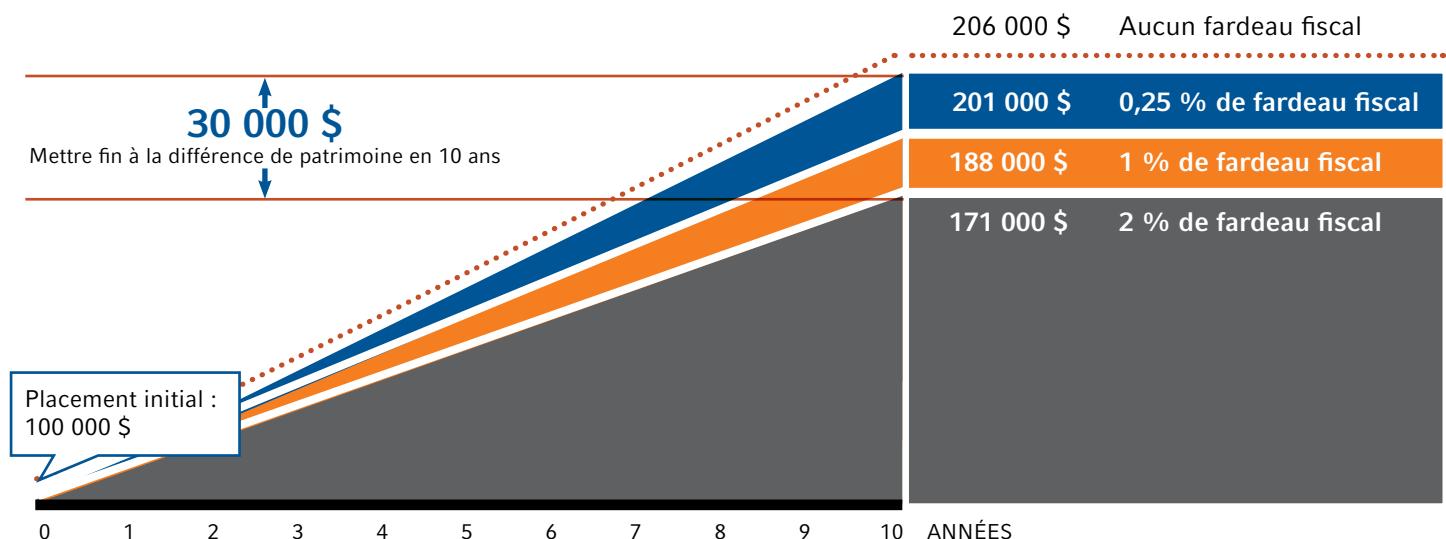
L'investissement à gestion fiscale est une approche de placement qui vise à minimiser les distributions provenant de vos fonds non enregistrés. Puisque les distributions sont imposées, moins vous recevez de distributions, plus votre patrimoine après impôt potentiel est important. Chez Investissements Russell, nous utilisons des techniques de gestion fiscale en temps réel, toute l'année, comme la collecte des pertes fiscales, l'évitement des pertes superficielles et la gestion fiscalement intelligente du rendement pour cibler les sources d'obligation fiscale potentielle qui peuvent éroder le rendement de vos placements. Cela peut vous aider à garder une plus grande part de ce que vous gagnez.

POURQUOI LES INVESTISSEURS DEVRAIENT-ILS ENVISAGER UN INVESTISSEMENT À GESTION FISCALE?

Les impôts peuvent avoir un impact négatif sur votre portefeuille. Envisagez la croissance hypothétique d'un portefeuille de 100 000 \$ sur 10 ans avec un rendement annuel moyen de 7,5 %. Si vous deviez payer 2 % de la valeur de ce portefeuille en impôts chaque année, sa valeur finale serait de 171 000 \$. Sans le « fardeau » fiscal sur les rendements, ce portefeuille aurait une valeur finale de plus de 200 000 \$.

L'AVANTAGE APRÈS IMPÔT – 10 ANS

Croissance hypothétique de 100 000 \$ sur 10 ans à 7,5 % par an



Impact hypothétique des impôts sur 10 ans, rendement annuel présumé : 7,5 %

Il s'agit d'une illustration hypothétique qui ne vise pas à représenter une stratégie d'investissement réelle. Le fardeau fiscal est la réduction des rendements potentiels des investissements en raison des impôts. Les impôts peuvent être dus à un moment donné dans le futur et les taux d'imposition peuvent être différents au même moment. Investir implique un risque et vous pouvez encourir un profit ou une perte, peu importe la stratégie choisie.

COMMENT LA GESTION FISCALE PEUT-ELLE VOUS AIDER ?

Vous avez entendu l'expression « ce n'est pas ce que vous gagnez qui compte, c'est ce que vous gardez ». Plus vous payez d'impôts, moins il reste d'argent dans votre portefeuille pour potentiellement s'accumuler et croître. Comme le montre le graphique ci-dessus, cela peut avoir un impact considérable au fil du temps.

AVANTAGES DE L'INVESTISSEMENT GÉRÉ PAR L'IMPÔT



Elle élimine la complexité des investissements

Elle permet aux conseillers et aux investisseurs d'économiser **du temps, des efforts et de l'argent**

Elle va au-delà des stratégies d'investissement **fiscalement avantageuses**

Elle vise à minimiser les gains en capital et les impôts connexes

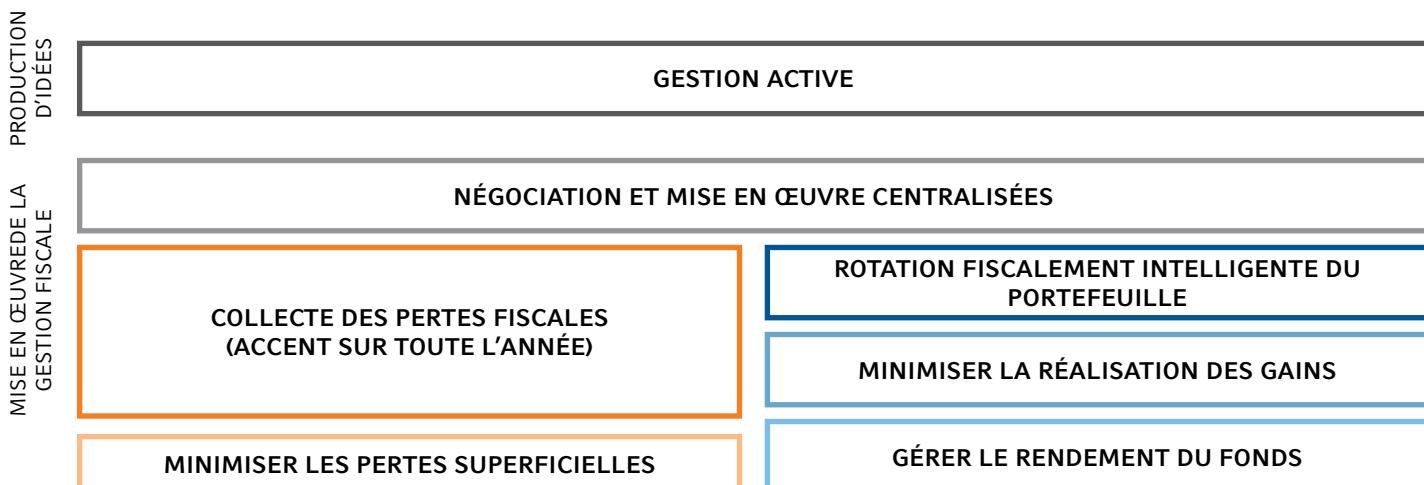
Avec les frais et l'inflation qui grugent déjà la valeur de votre portefeuille, la gestion des obligations fiscales liées aux distributions peut être une stratégie précieuse pour maximiser potentiellement votre patrimoine après impôt. Après tout, la plupart d'entre nous paient probablement déjà une partie importante de notre revenu en impôts.

VOICI COMMENT NOTRE PROCESSUS VOUS AIDE À CONSERVER UNE PLUS GRANDE PART DE CE QUE VOUS GAGNEZ

Notre approche vise à minimiser toute distribution qui pourrait entraîner une obligation fiscale. Grâce au Services d'implémentation d'Investissements Russell, toutes les transactions sont centralisées, éliminant le chevauchement commun aux fonds à gestionnaires multiples. Cela nous donne un plus grand potentiel de réduction des coûts d'administration et de négociation, ce qui pourrait également vous aider à garder une plus grande partie de ce que vous gagnez.

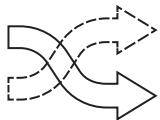
L'APPROCHE ACTIVE

Opportuniste et systématique



Nos solutions de gestion pour réduire l'impact fiscal s'appuient également sur plus de 30 ans d'expérience avec les solutions de gestion pour réduire l'impact fiscal aux États-Unis et plus d'une décennie en Australie.

FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT GÉRÉ POUR RÉDUIRE L'IMPACT FISCAL



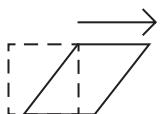
COLLECTE DES PERTES FISCALES

Aussi appelée vente à perte fiscale, il s'agit du processus de vente de placements qui perdent de l'argent pour créer une perte fiscale, qui peut être utilisée pour compenser les gains en capital réalisés ailleurs dans le portefeuille du fonds qui ont augmenté en valeur. Ces pertes peuvent être reportées pour compenser les gains imposables à une date ultérieure, qui autrement seraient payés sous forme de distribution.



MINIMISER LES PERTES SUPERFICIELLES

En utilisant une approche globale du portefeuille, un fonds peut éviter le rachat d'un titre identique (ou similaire) dans un délai de 30 jours. Éviter systématiquement les pertes superficielles est une étape importante dans l'élaboration d'une stratégie efficace après impôt. Dans un fonds multigestionnaire, les gestionnaires agissant de façon autonome peuvent facilement provoquer des pertes superficielles. Cependant, grâce à la négociation et à la mise en œuvre centralisées d'Investissements Russell, nous contrôlons toutes les activités de négociation afin de minimiser les pertes superficielles.



ROTATION FISCALEMENT INTELLIGENTE DU PORTEFEUILLE

La rotation du portefeuille est une mesure de la rapidité avec laquelle les titres d'un fonds sont achetés ou vendus par les gestionnaires du fonds au cours d'une période donnée. Plus la rotation d'un fonds est importante, plus il est probable que le fonds réalise une plus-value qu'il devra verser sous forme de distribution imposable. Dans le cadre d'une approche de gestion fiscale, le fonds s'efforcera de gérer la rotation du portefeuille pour s'assurer que les pertes sont suffisantes pour compenser les plus-values réalisées afin de minimiser les distributions imposables.

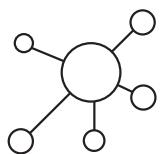
Il est également possible qu'un sous-conseiller vende un titre au moment où un autre sous-conseiller achète le même titre. Si ces transactions se traduisent par une plus-value nette, le fonds peut être tenu de verser une distribution imposable sur cette plus-value. En utilisant des techniques de gestion fiscale, le fonds peut chercher à identifier les transactions compensatoires à venir et réaffecter le titre entre les sous-conseillers afin d'éviter la vente de titres, ce qui éliminerait une distribution potentielle de plus-values et une obligation fiscale subséquente, tout en réduisant par ailleurs les coûts de négociation. Grâce à une gestion fiscale active, des leviers fiscalement intelligents sont utilisés tout au long de l'année sous la forme d'une rotation fiscalement intelligente afin de réduire, de minimiser ou même d'éliminer les distributions de plus-values.



MINIMISER LA RÉALISATION DES GAINS

Plus longtemps une plus-value reste « non réalisée » dans un fonds, plus longtemps elle peut continuer à croître et ses rendements à se composer. La minimisation de la réalisation des gains est un élément fondamental de la gestion fiscale, car elle vise à minimiser la facture fiscale de l'investisseur et à maximiser ses revenus après impôt de même que son patrimoine après impôt. Cette stratégie comporte deux volets :

- 1) Limiter les plus-values réalisées dans un fonds, en poursuivant une stratégie d'investissement à long terme et en limitant la rotation du portefeuille. Moins de transactions dans un fonds signifient généralement moins de réalisation de gains.
- 2) Utiliser les pertes en capital réalisées dans un fonds pour compenser les plus-values réalisées. Les pertes peuvent être utilisées pour compenser tout ou partie des plus-values réalisées au cours d'une année donnée, et les pertes excédentaires d'un fonds peuvent être conservées pour être utilisées au cours des années suivantes.

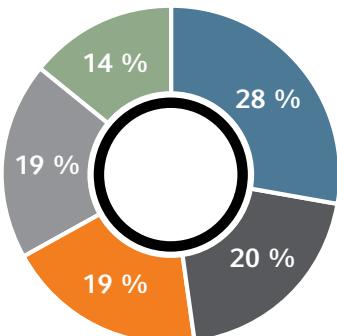


GÉRER LE RENDEMENT DU FONDS

Les titres de participation qui versent des dividendes génèrent un revenu qui peut ensuite être versé sous forme de distribution. Lorsqu'il y a deux titres de participation qui conviennent également au portefeuille, le fonds peut sélectionner des actions qui versent des dividendes plus petits ou nuls afin que les gains soient générés principalement lorsque le titre est vendu.

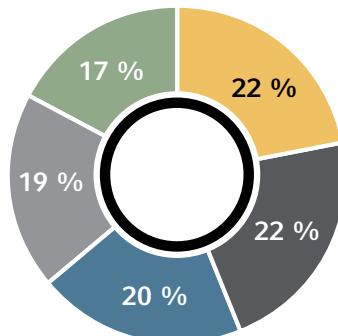
SOLUTIONS DE GESTION FISCAL INVESTISSEMENTS RUSSELL

FONDS D'ACTIONS MONDIALES À GESTION FISCALE INVESTISSEMENTS RUSSELL



- **Investissements Russell** : Stratégies de positionnement et réserve de liquidité⁺ - 28,0 %
- **Intermede Investment Partners Limited et Intermede Global Partners Inc.** : Croissance - 20,0 %
- **Sanders Capital, LLC** : Valeur - 19,0 %
- **Pzena Investment Management, LLC** : Valeur - 19,0 %
- **Wellington Management Canada, ULC** : Croissance - 14,0 %

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES À GESTION FISCALE INVESTISSEMENTS RUSSELL



- **William Blair Investment Management, LLC** : Croissance – 22,0 %
- **Jacobs Levy Equity Management, Inc.** : Axé sur le marché – 22,0 %
- **Investissements Russell** : Stratégies de positionnement et réserve de liquidité⁺ - 20,0 %
- **J.P. Morgan Asset Management, LLC** : Axé sur le marché – 19,0 %
- **Brandywine Global Investment Management, LLC** : Valeur - 17,0 %

NIVEAU DE RISQUE



NIVEAU DE RISQUE



COMPOSITION DU FONDS **

| SECTEUR | POND. |
|------------------------------|--------|
| Technologie de l'information | 28,6 % |
| Sociétés financières | 14,6 % |
| Santé | 11,2 % |
| Consommation cyclique | 12,8 % |
| Industries | 9,5 % |
| Consommation non cyclique | 4,9 % |
| Services de communication | 10,2 % |
| Énergie | 2,6 % |
| Matières premières | 2,8 % |
| Autres | 2,8 % |

COMPOSITION DU FONDS **

| SECTEUR | POND. |
|------------------------------|--------|
| Technologie de l'information | 32,4 % |
| Santé | 10,2 % |
| Consommation cyclique | 11,6 % |
| Sociétés financières | 11,6 % |
| Industries | 10,0 % |
| Services de communication | 7,9 % |
| Consommation non cyclique | 4,3 % |
| Énergie | 2,4 % |
| Matières premières | 2,1 % |
| Autres | 7,5 % |

Les sous-conseillers sont à jour en date du avril 2025. Investissements Russell se réserve le droit de faire appel à un sous-conseiller ou de mettre fin à sa relation d'affaires avec lui en tout temps et sans préavis. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir une explication des styles de placement et des risques liés à l'investissement dans un fonds commun de placement. Services d'implémentation d'Investissements Russell de Seattle, Washington, agit également à titre de sous-conseiller du Fonds en mettant en œuvre les recommandations d'investissement des sous-conseillers susmentionnés d'une manière considérée comme opportune et efficace pour le Fonds. Cette stratégie de négociation est appelée mise en œuvre améliorée des portefeuilles.

* En date du 31 décembre, 2024. Veuillez consulter la page du profil du fonds pour obtenir les renseignements les plus récents. Cette liste ne comprend pas les titres non classés et peut ne pas totaliser 100 %. Les autres comprennent les véhicules de placement qui ne font pas partie de l'un des neuf principaux secteurs énumérés ci-dessus.

⁺ La réserve de liquidités est un compte de trésorerie qui soutient les flux de trésorerie quotidiens et peut être superposé à des dérivés pour fournir une exposition au marché afin de gérer le profil de risque du Fonds.

CODES DES FONDS

| FONDS | SÉRIE B FIDUCIE (FRAIS D'ACHAT) | SÉRIE B CATÉGORIE (FRAIS D'ACHAT) | SÉRIE F FIDUCIE (BASÉ SUR LES FRAIS) | SÉRIE F CATÉGORIE (BASÉ SUR LES FRAIS) |
|---|------------------------------------|--------------------------------------|---|---|
| Fonds d'actions mondiales à gestion fiscale Investissements Russell | FRC 350 | FRC 1350 | FRC 354 | FRC 1354 |
| Fonds d'actions américaines à gestion fiscale Investissements Russell | FRC 753 | FRC 4001 | FRC 756 | FRC 4006 |

DÉCOUVREZ L'AVANTAGE DE LA GESTION ACTIVE DE L'IMPACT FISCAL

Consultez votre conseiller financier ou visitez notre site web à l'adresse russellinvestments.com/ca/fr.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Les placements dans les fonds communs peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

La Série F est un programme de comptes intégrés ou de services sur honoraires. Par conséquent, la performance indiquée n'inclut pas les honoraires payés par l'investisseur au courtier, lesquels auraient réduit les rendements. Les frais de gestion pour la Série F sont inférieurs à ceux de la Série B.

Aucune partie du contenu de cette publication ne constitue des conseils juridiques, fiscaux, sur les titres ou de placement. Il ne s'agit pas non plus d'une opinion concernant la pertinence d'un placement ni une sollicitation de quelque type que ce soit. Ces renseignements doivent être utilisés tels quels. Investissements Russell Canada Limitée ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie à l'égard de ces renseignements.

Investissements Russell ne fournit aucun conseil juridique ou fiscal. Les lois d'une province ou les lois pouvant s'appliquer à une situation précise peuvent avoir un impact sur les conditions d'application de cette information. Les lois et règlements du fédéral et des provinces sont complexes et peuvent changer en tout temps. Les modifications apportées à ces lois et règlements peuvent avoir un impact important sur les rendements avant ou après impôt de vos placements. Vous devriez toujours consulter un avocat ou fiscaliste au sujet de votre propre situation juridique ou fiscale.

Nous vous rappelons que tous les investissements comportent certains niveaux de risque, y compris la perte possible du capital investi. Leurs performances ne sont généralement pas homogènes et peuvent même être négatives. Pour tout type de portefeuille, les tentatives destinées à réduire les risques et à doper les rendements peuvent parfois limiter involontairement les performances.

La diversification et la répartition d'actifs stratégique ne garantit pas un profit et ne constitue pas une protection contre les pertes liées au repli des marchés.

Investissements Russell est le nom commercial d'un groupe d'entreprises dotées d'une administration commune, incluant Investissements Russell Canada Limitée.

En tant que sous-conseiller d'Investissements Russell Canada Limitée, Services d'implémentation d'Investissements Russell est un conseiller en placement et courtier agréé inscrit auprès de la Securities Exchange Commission (SEC), et membre de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) et de la Securities Investor Protection Corporation (SIPC). Services d'implémentation d'Investissements Russell LLC est une filiale en propriété exclusive de Russell Investments US Institutional HoldCo.

Investissements Russell est le nom commercial d'un groupe d'entreprises dotées d'une administration commune, incluant Investissements Russell Canada Limitée. La propriété d'Investissements Russell se compose comme suit : une participation majoritaire de fonds gérés par TA Associates Management, L.P., et une participation minoritaire de fonds gérés par Reverence Capital Partners, L.P. Certaines des employés d'Investissements Russell ainsi que Hamilton Lane, LLC détiennent également des participations minoraires sans contrôle.

Droits d'auteur © Investissements Russell Canada Limitée 2025. Tous droits réservés.

Frank Russell Company est le titulaire des marques de commerce Russell contenues aux présentes et de tous les droits de marque liés aux marques commerciales Russell, et autorise les membres du groupe d'entreprises Investissements Russell à les utiliser sous licence. Les membres du groupe d'entreprises Investissements Russell ne sont en aucune façon affiliés à Frank Russell Company ni à toute autre entité exploitée sous la marque « FTSE RUSSELL ».

Date de la première publication : janvier 2023

Modifié avril 2025

RETAIL-04433 (EXP 04-2026)